

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Intervention de *Réinventons Quetigny* au Conseil Municipal du 23 novembre 2021

Concernant les recettes, la baisse de la dotation de fonctionnement qui affecte nos réserves se poursuit sur une trajectoire à peu près identique depuis au moins une dizaine d'années. En la matière, les politiques menées se ressemblent, avec à la manœuvre un président ex-ministre du gouvernement précédent bien connu de tous.

Concernant les dépenses, vous proposez de rajouter 1 % supplémentaire aux bases locatives en hausse de 2 % ce qui fera pratiquement 6 % sur deux ans. Ce ne sont pas, nous en convenons, des sommes très élevées chaque année, mais au fil des ans ça commence à peser, surtout lorsque les revenus ne suivent pas pour une majorité des assujettis. Nous proposons que le 1 % supplémentaire ne soit pas retenu pour le budget 2022.

Au sujet des dépenses salariales, le tableau des effectifs indique une quasi-stabilité du nombre d'emplois en décembre 2021 et décembre 2022 : baisse de 3 postes de titulaires, augmentation de 2 postes de contractuels non permanents. L'augmentation importante de la rémunération des non-titulaires (220 K€) même en y retranchant le coût de la précarité qui s'élève tout de même à 50 K€, demande quelques explications.

Vous indiquez dans le rapport que les services de la commune, et particulièrement le CCAS, doivent adapter leur soutien pour répondre aux nouveaux besoins des usagers.

Les éléments dont nous disposons au moyen de l'ABS ou du diagnostic partagé pour la convention territoriale globale commencent à dater (2017 et au mieux 2019), mais ils renseignent sur les tendances lourdes à Quetigny : aggravation du chômage et de la pauvreté. L'accès à l'emploi des actifs se dégrade et la proportion des actifs de la commune travaillant sur la commune est lui aussi en baisse. Le taux de chômage est passé de 9,7 % en 2007 à 15,2 % en 2017, et s'est encore accru au cours de l'année 2020, l'embellie de l'année 2021 restant incertaine. Le taux de chômage des jeunes se situe autour de 30 %. La part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en études a considérablement augmenté : 12,7 % en 2007 et 20,5 % en 2017. Dans certains quartiers ce taux est très élevé : 22,7 % dans le quartier des Huches, 17,2 % dans la zone Place centrale - Quetignerots - Pré Bourgeot.

La précarisation des allocataires CAF s'accroît dans la commune : le nombre de personnes couvertes par un Revenu minimum garanti a augmenté de plus de 27 % entre 2017 et 2019 : plus de 400 personnes nouvelles concernées.

La pauvreté financière touche plus sévèrement plusieurs publics :

- 17% dans les foyers dont les référents sont âgés de 30 à 39 ans
- 16 % de familles monoparentales pauvres
- 31 % des locataires HLM pauvres
- 11 % de travailleurs pauvres

Sur les 1908 allocataires CAF 29,5% sont sous le seuil de bas revenus. 50 % des mono-parents sont sous le seuil des bas revenus. Les allocataires CAF à bas revenu atteignent 37 % dans le quartier des Huches. Plus d'1/4 des enfants dans la commune (soit plus de 400) vit dans un foyer allocataire à bas revenu.

Certaines demandes sociales se renforcent : + 120 % pour l'aide alimentaire. Évolution corroborée par le rapport du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France qui souligne l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire : 2,6 millions de bénéficiaires en 2009, 5 à 7 millions actuellement, en particulier chez les jeunes et dans les familles avec enfants.

Cette aggravation de la pauvreté se manifeste aussi sur le plan sanitaire, toujours selon le Secours Catholique qui réclame la mise en place d'un revenu minimum de 920 euros pour garantir un meilleur accès à l'alimentation. Cette situation ne s'est probablement pas améliorée dans notre ville, elle risque même de s'aggraver avec la réforme des indemnités de chômage : plus d'1 million de bénéficiaires vont perdre jusqu'à 30 % de leur indemnité.

Face à cette situation la responsabilité première est celle du gouvernement et de sa majorité, dont l'action n'a en rien atténué les difficultés des plus vulnérables. Si la commune ne peut évidemment combler totalement ce déficit, elle a aussi une part de responsabilité dans le recul de la pauvreté. La réponse

budgétaire qui nous est proposée n'est vraiment pas à la hauteur de cette aggravation et des attentes des habitants en difficulté.

Mobiliser les services, oui, mais comment ? les moyens de services sont-ils suffisants ? Quelle est la traduction budgétaire de cette mobilisation ? Davantage d'agents ? Davantage de moyens financiers sur cette mission ? La dotation au CCAS reste largement insuffisante au regard de l'urgence et des besoins réels : 325 K€ dont 176 K€ remboursés à la commune au titre de la contribution de 4 agents, soit 50 K€ de plus que le réalisé en 2020, année où la CAF et le Conseil départemental avait apporté leur concours. Ce montant n'est même pas à la hauteur de celui de 2021 (332 K€).

Il ne suffit pas d'affirmer chaque année au moment du budget que personne ne sera laissé au bord de la route. C'est un véritable plan d'urgence sociale qu'il faut mettre en place. Nous pensons qu'il faut muscler les moyens des services et ceux du CCAS pour répondre aux attentes des habitants les plus marquantes telles qu'elles se sont manifestées lors de l'enquête de la CAF en juin dernier :

- amélioration du confort et adaptation des logements sociaux
- difficultés d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi
- offre de transport en commun insuffisamment adaptée
- accès aux droits rendu encore plus difficile par la dématérialisation des services
- une vie locale plus développée dans la commune et les quartiers
- une offre périscolaire et de loisirs insuffisante pour les enfants ou inaccessible du fait du coût financier.

Il y a un an, le CM a été saisi d'une déclaration d'urgence climatique et sociale. Nous l'avons votée.

Au CM d'avril les élus de « Réinventons Quetigny » ont proposé, dans un vœu, que soit examinée, sans tarder, la possibilité d'un revenu municipal complémentaire pour lutter contre la pauvreté dans notre commune. La majorité municipale a voté contre ce vœu, pourtant inscrit dans son programme, au motif que notre proposition n'avait aucune utilité et que cette question serait mise en chantier en temps et en heure. Nous sommes au tiers du mandat, à la préparation du 3ème budget dans lequel cette question n'apparaît toujours pas. Au regard d'une situation qui, loin de s'améliorer, se dégrade encore, nous pensons que cette année doit être le moment de commencer à réunir les éléments d'analyse et de réflexion et d'intégrer les coûts de cette préparation dans le budget 2022.

Nous sommes, dit le rapport d'orientation, dans un « cadre budgétaire contraint ». Certes, mais nous pourrions desserrer cette contrainte en faisant d'autres choix d'investissement et en fléchissant une partie significative de nos recettes de fonctionnement sur la solidarité plutôt que de l'engloutir encore et toujours dans le béton du cœur de ville. Le projet de densification, que vous avez conduit et conduisez malgré l'avis défavorable d'une majorité de Quetignois et qui se traduit à nouveau par une avance de trésorerie de 2,2 millions d'euros à la SPLAAD dans le projet de budget, nous paraît contradictoire avec la mise en place d'un filet de sécurité social en faveur des plus démunis de notre commune.

Concernant l'engagement environnemental, nous voyons bien la mise place de la forêt urbaine, projet que nous partageons, tout en regrettant que les arbres plantés ne feront que compenser arbres et surfaces de pleine terre sacrifiés en centre-ville. Un projet de verger est en cours et nous l'approuvons. Leur traduction budgétaire est simple et peu coûteuse.

Par contre, nous nous interrogeons sur la mise en place de l'Agenda 30. Où en est-on ? Quid de la convention avec le Cerema à laquelle nous avons proposé que l'opposition soit associée pour le déroulement et le suivi ? Au moment où l'urgence climatique s'accélère encore, nous avons l'impression de flou, d'incertitude, devant la mise en place de ce qui apparaît pour tous une des grandes priorités de la mandature mais dont nous ne voyons pas vraiment la traduction budgétaire pour 2022.

Dans le domaine de la prévention, nous ne sommes toujours pas convaincus de l'efficacité des caméras pour la prévention des actes d'incivilité ou de violence. Quand la situation sociale continue de se dégrader malgré la multiplication de ce type de gadgets coûteux, nous pensons que les sommes investies, qui sont loin d'être négligeables, devraient être utilisées pour une autre prévention. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que nous verrions cette dépense disparaître du projet de budget 2021.

*(texte lu au nom de Réinventons Quetigny par Raymond Maguet au Conseil municipal du 23 novembre)*